

DÉPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VILLE  
DE  
BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Bourbon-l'Archambault, le 7 Novembre 1898.

Monsieur le Préfet,

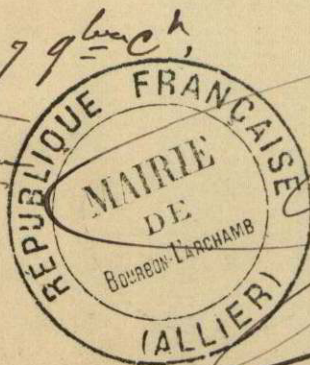
Puis-je laisser placarder dans ma Commune  
l'affiche ci-jointe ?

A mon avis, le procès Dreyfus étant en cours  
de révision et soumis à l'enquête par la Cour de  
Cassation, j'estime qu'il serait préférable, dans  
le but de ne pas surexciter à nouveau les esprits  
qui commencent à se calmer, d'interdire cet affichage.  
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance  
de mes sentiments respectueux.

Maire de Bourbon

Le Maire,

En réponse à votre lettre du 7 <sup>huit</sup> 9-11-98,  
j'ai l'honneur de vous informer que  
je n'ai reçu aucune instruction  
du Ministère <sup>tendant à empêcher</sup> ~~relatives~~  
l'affichage de ~~l'affiche~~  
que vous avez bien voulu me  
transmettre.



*[Handwritten signature]*

A Monsieur le Préfet de l'Allier.